

Réf: CA2025/32

## **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 JUIN 2025**

# <u>DÉLIBÉRATION PORTANT APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE</u> DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 23 MAI 2025

➡ Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Bordeaux Montaigne, réuni en sa séance du 20 juin 2025 sous la présidence de Monsieur Alexandre PÉRAUD,

Vu le code de l'éducation, Vu les statuts en vigueur de l'Université Bordeaux Montaigne,

Le quorum étant atteint,

> Après en avoir délibéré,

## **⊅** DÉCIDE :

### Article 1:

Par la présente délibération, le conseil d'administration de l'Université Bordeaux Montaigne approuve le procès-verbal de la séance de conseil d'administration du 23 mai 2025.

### Article 2:

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Recteur d'académie de Bordeaux.

Elle sera publiée sur le site internet de l'université conformément aux dispositions statutaires relatives à la publication des actes règlementaires de l'université Bordeaux Montaigne.

Délibéré par le conseil d'administration, à Pessac, le 20/06/2025.

Membres présents	24
Membres représentés	11
Abstention (s)	0
Votants	35
Blanc(s) ou nul(s)	0
Suffrages exprimés	35
Pour	35
Contre	0

Le Président,

Alexandre PÉRAU

PRESIDENCE

2 7 JUIN 2025

Publié le

Transmis à M. le Recteur de l'Académie de Bordeaux :

2 7 JUIN 2025